

**Fonctionnaire de catégorie sédentaire et agent contractuel :
Âge limite d'activité en fonction de l'année de naissance**

Date / Année de naissance	Âge limite d'activité
Avant le 1er Juillet 1951	65 ans
Entre le 1er Juillet et le 31 Décembre 1951	65 ans + 4 mois
1952	65 ans + 9 mois
1953	66 ans + 2 mois
1954	66 ans + 7 mois
à partir de 1955	67 ans